

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2021

DÉCISION N° 2021 / 10 / EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD / 1

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER OLERON ATLANTIQUE-SUD

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé, reçus le 3 février 2021, de Madame Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique et de Madame Annick GIRARDIN, ministre de la Mer,

Considérant que :

- les enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux attachés à ce projet sont majeurs et d'intérêt national,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser un débat public.

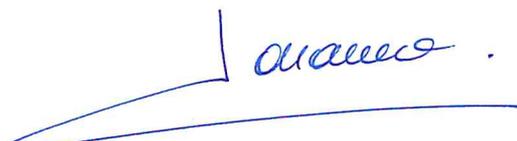
Article 2 :

Monsieur Francis BEAUCIRE est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO